

Un même service affiché à deux tarifs différents ?

Par **Billcoyote**, le **24/01/2007** à **20:05**

Bonsoir à tous, et bonne année juridique, familiale, financière ...

En deux mots : j'ai effectué récemment une formation (professionnelle), et ai été logé dans un centre d'hébergement régi par mon employeur. Or, pour une chambre [b:3ax491iq]identique[/b:3ax491iq], le tarif affiché n'est pas le même selon son niveau hiérarchique (cadre ou agent de maîtrise). L'explication est : "Mais vous ne touchez pas les mêmes frais de déplacement". Cette disparité me semble scandaleuse, mais je ne sais pas comment la démontrer. Hormis le fait que je ne connais pas de boulanger qui indexe le prix de ses baguettes sur le salaire de ses clients ...

Si vous avez une idée, je vous en remercie.

Par **Camille**, le **25/01/2007** à **13:37**

Bonjour,

A vue de nez, je ne vois pas trop bien ce qu'il y a de scandaleux. Si j'ai bien compris, il ne s'agit pas d'un hôtel destiné au public, mais d'un centre d'hébergement que l'employeur met à la disposition de ses seuls employés, donc privé. Il me semble que, dans ce cas, il a le droit de combiner son barème comme il veut.

Qu'un employeur favorise ceux qui sont les moins bien payés pour qu'ils bénéficient du même confort qu'un cadre dans son centre de formation ou d'hébergement ne me paraît pas scandaleux et je serais même plutôt tenté de penser le contraire.

A tout hasard, puisqu'on est sur un site juridique, je me permets de rappeler qu'un juge est censé calculer une amende en fonction des revenus et de la situation familiale d'un prévenu, même si on ne peut pas parler de barème au sens strict du terme.

Il y a beaucoup de municipalités qui "indexent" plus ou moins la participation des parents aux classes de neige sur leurs revenus déclarés.

Les HLM calculent un surloyer pour les locataires dont les revenus dépassent un certain seuil.